

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MARNE,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu les propositions des autorités territoriales,
- Vu l'arrêté relatif aux lignes directrices de gestion en matière de promotion interne du 1^{er} juillet 2021,
- Vu les listes d'admission à l'examen professionnel d'agent de maîtrise établies par les Centres de Gestion,
- Considérant la valeur professionnelle de chacun des fonctionnaires et notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

DECIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne (année 2022) au grade d'agent de maîtrise territoriale est fixée ainsi qu'il suit :

Au titre du 1° et du 2

- **Monsieur Christophe ARNOULD**, né le 11/07/1970
- **Monsieur Olivier Francis BERTHELLEMY**, né le 12/12/1975
- **Monsieur Gabriel COUROUSCE**, né le 22/06/1986
- **Monsieur Laurent CREPIN**, né le 19/08/1971
- **Monsieur Alexandre DOMINGUES DE BARROS**, né le 22/12/1982
- **Madame Christine GALET**, née le 26/07/1964
- **Monsieur Philippe HARMANT**, né le 19/10/1960
- **Monsieur Roger HENRY**, né le 26/09/1963
- **Madame Elise JACQUEMIN**, née le 14/08/1979
- **Monsieur Maxence LAVIRON**, né le 21/05/1980
- **Monsieur Nicolas LEFEVRE**, né le 08/04/1972
- **Madame Nathalie LEGER**, née le 30/05/1978
- **Madame Aurore MARRY**, née le 26/09/1979
- **Monsieur Etienne ROYER**, né le 08/02/1963
- **Monsieur Nicolas VANDENABELLE**, né le 27/10/1982
- **Monsieur Philippe VICIANA**, né le 09/10/1967
- **Monsieur Laurent WOLFF**, né le 23/01/1965
- **Madame Sylvie WUIBOUT**, née le 23/07/1963

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au **14 octobre 2022**.

Article 3 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste.

Article 4 : Le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,
- notifié aux intéressés,
- transmis à tous les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 14 octobre 2022

Le Président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



Le Président,
Patrice VALENTIN,

Maire d'ESTERNAY,
du CRO du CNFPT Grand Est

Transmis au Représentant de l'État le : 14 octobre 2022
Affiché dans les locaux du Centre de Gestion le : 14 octobre 2022